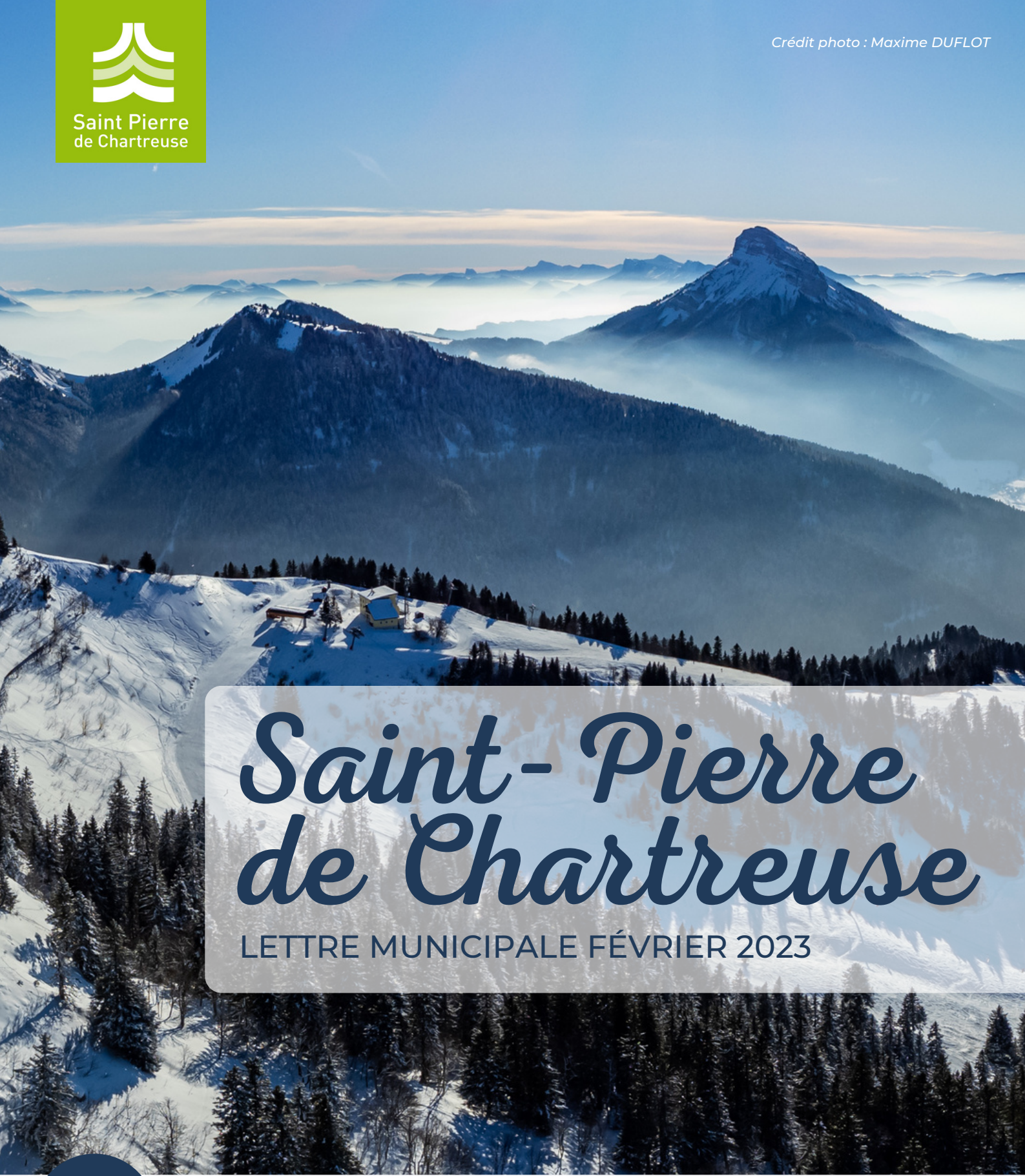
Saint Pierre
de Chartreuse

Crédit photo : Maxime DUFLOT



Saint-Pierre de Chartreuse

LETTRE MUNICIPALE FÉVRIER 2023

POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE :

Pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papier sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION MARS 2023

Retrouvez-nous sur : *MairiedeSaintPierredeChartreuse* | *saint_pierre_de_chartreuse* (Créé par Jérôme BARRIS)

SOMMAIRE

01 Édito

02 Vie Municipale

04 Vie Communale

10 "FR ALERT : Alerter et protéger"

12 Nouvelle offre numérique partout et pour tous

13 Gérer mes biens immobiliers

14 La Ressourcerie de Chartreuse

15 Les rencontres Bistr'eaux 2022-2023

16 Infos Coeur de Chartreuse

18 Vie Associative et culturelle

23 Vie Intercommunale

24 Expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

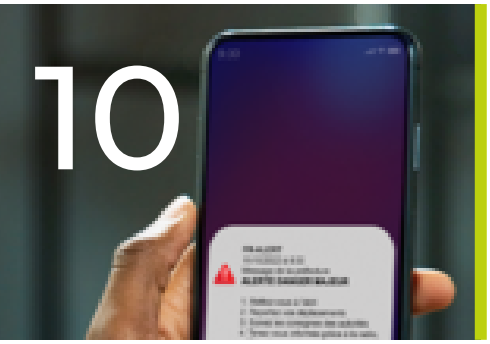
25 Numéros utiles

26 Offres d'emploi - Divers

27 Agenda



Transport hivernal à la demande



FR ALERT : Alerter et protéger



Vie Associative et culturelle



Vie Intercommunale

Stéphane GUSMEROLI



Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

Cet hiver 2022/2023 se déroule dans des conditions météorologiques bien particulières, avec un manque de neige important qui rend très difficile l'ouverture et l'exploitation des domaines skiables, nordiques et alpins. C'est un travail formidable que réalisent chaque jour les équipes pour réussir à préserver la neige et préparer les pistes pour maintenir une relative skiabilité des domaines. Bravo à eux !

En parallèle, comme nous nous y étions collectivement préparés, de multiples autres activités et animations peuvent toutefois être proposées aux visiteurs et habitants, pour leur garantir un accueil de qualité dans notre village-station. Grâce à la mobilisation de tous, socio-professionnels du groupe « Nouvelles traces en Chartreuse », commerçants, associations, office de tourisme, bénévoles, habitants, employés communaux et élus, c'est un programme très riche et varié qui se construit chaque semaine, à l'image du dynamisme local de notre commune et de son sens collectif de l'accueil.

Je tiens plus particulièrement à remercier Guy Becle-Berland et Nathan Haimovici, pour l'organisation, la mise en place de toutes ces animations, et pour l'accompagnement qu'ils apportent auprès des organisateurs. Merci !

Je citerai ainsi (et j'en oublierai !) : le tout nouveau festival de la BD le 19 février organisé par l'association PicLivre avec la participation de la Mairie, la Bouquinerie "Bulles en Chartreuse", de l'Office de tourisme Coeur de Chartreuse et de l'entreprise Revaltech (atelier création de BD, projection d'un court-métrage d'animation suivi d'une rencontre avec la réalisatrice, rencontre d'auteurs et d'éditeurs) ; le feu d'artifices du 18 février organisé par les commerçants sur le Plan de Ville ; les expositions artistiques (Association Photosom à la Salle des Arts, Musée Arcabas, Musée de la Grande Chartreuse) ; les ateliers peinture au Musée Arcabas ou Enluminure au Musée de la grande Chartreuse ; la fête des 50 ans du foyer de ski de fond de Saint Hugues/Les Egaux le 25 février (animations en extérieur, performances dansées, initiation au biathlon, concert au musée Arcabas, sculptures sur neige) ; le retour de Cinebus sur la commune avec une première projection probablement le 10 mars d'Avatar 2 ; les bals folks ; les très nombreuses animations à la patinoire du Plan de ville (hockey, curling, pétanque sur glace, nocturnes, soirées dansantes, concerts, snack, buvette et boissons chaudes) ; les activités ludiques et sportives aux Essarts et sur le domaine skiable (fatbike avec assistance électrique, parapente, Big Air Bag, snow scout, moon bike, luge, etc ; les balades en chiens de traineaux ou en kart à Saint Hugues de Chartreuse ; le jeu des vitrines de l'UCC (à la recherche de l'objet insolite) ; le jeu-enquête « Mystère à Saint Pierre de Chartreuse » par l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse ; les sessions de découverte d'activités sportives (marche nordique, trail blanc, randonnées en forêt avec repas terroir, découverte de la réserve naturelle, ...) ; les soirées et animations dans les restaurants et bars du village ; etc.

Pour avoir tous les détails de ces animations, je vous invite à consulter régulièrement les programmes d'animation publiés par l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse, les Lettres municipales, et vous rendre sur le site internet de Chartreuse Tourisme.

chartreuse-tourisme.com

Malgré le manque de neige, « l'hiver est en fête », grâce au dynamisme de chacun ! Bravo à tous de faire vivre ainsi notre village-station, pour le bonheur des enfants, des habitants et de nos visiteurs.

Stéphane GUSMEROLI
Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

VIE MUNICIPALE

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 6 février 2023

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

FINANCES

Dans l'attente du vote des budgets en avril prochain, le Conseil municipal a autorisé d'engager sans attendre les dépenses d'investissements suivantes :

- Acquisition et installation de trois défibrillateurs *(10 200 €)*
- Refonte du site internet de la Commune *(5 000 €)*
- Diagnostic structurel du bâti de l'Ancienne mairie *(30 000 €)*
- Aménagements de sécurité des routes communales *(30 000 €)*
- Travaux de réfection de voiries *(50 000 €)*
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du système de chauffage de la piscine *(10 000 €)*
- Étude du projet touristique « De la Diat à la Scia » *(40 000 €)*
- Extension du réseau d'assainissement de St Hugues *(40 000 €)*
- Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement Route de Perquelin /Chemin Pré Montagnat *(52 300 €)*
- Complément de travaux sur le réseau d'eau potable aux hameaux des Cottaves–Guillets –Revols *(25 000 €)*

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal a validé le projet de réalisation de travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales sur le chemin du Pré Montagnat et route de Perquelin, pour un montant total de 45 443 € HT, afin de séparer les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, améliorer la récupération et le drainage des eaux pluviales pour réduire le risque d'inondation des habitations route de Perquelin, et accompagner le projet d'extension d'Oréade, par la déviation d'une partie de la canalisation existante d'eau potable qui alimente le lotissement Pré Montagnat. Pour cette opération, le Conseil municipal a autorisé le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'eau.

DÉLÉGATIONS DES ÉLUS



Christine DUMESTRE a rejoint le Conseil Municipal le 1er juin 2022, suite à la démission de Fabienne BARRIS. Le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une indemnité de fonction, au regard des responsabilités que lui a confiées le Maire en matière de sécurité et de gestion des risques : Elaboration du plan communal de sauvegarde, rôle de « correspondant incendie et secours », installation de défibrillateurs dans le village, mise en place d'un système d'alerte de la population, organisation d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, suivi des contrôles obligatoires des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux et des équipements de loisirs.

Le Conseil municipal remercie à nouveau Fabienne Barris pour son implication pendant ses cinq années de mandat, par la mise en œuvre d'outils de communication et d'information municipale à destination des habitants (Lettre municipale et Bulletin semestriel, Facebook, communications diverses, …). Grâce à Jérôme Barris, nous pouvons encore bénéficier de magnifiques photos et vidéos de Saint Pierre de Chartreuse, par le biais du compte Instagram qu'ils ont créé en 2022 (saint_pierre_de_chartreuse).

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 6 février 2023

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

ECOLE DES 4 MONTAGNES

Le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) est actuellement déployé par l'Education Nationale et le Département de l'Isère, visant à garantir l'élévation générale du niveau des élèves et répondre aux enjeux d'égalité pour tous, notamment dans la lutte contre la fracture numérique. Il a aussi pour objectif d'accélérer l'évolution des pratiques pédagogiques et de mieux anticiper les enjeux de déploiement numérique dans les territoires. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a validé le principe de l'équipement d'un ensemble de projection interactive et d'un tableau blanc diptyque pour la classe de GS-CP à l'école des 4 Montagnes, dernière classe de l'école à ne pas en être équipée. Pour ce projet, le Conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil municipal a validé le lancement de l'étude préalable au changement du système de chauffage de la piscine pour un montant de 6000€. Un audit énergétique réalisé en 2021 avait permis d'identifier des travaux d'économie d'énergie pour cet équipement municipal. Le gisement le plus important d'économie consisterait à changer le système de chauffage, entièrement électrique à ce jour (deux résistances de 60Kw chacune), par de la production d'eau chaude solaire, couplée avec une pompe à chaleur pour un budget d'investissement évalué à 50K€. Cela permettrait une économie d'énergie de 59%. Pour cette mission, une aide financière sera sollicitée auprès de la FNCCR, à hauteur de 3000 €.



Date du prochain Conseil municipal :
Lundi 6 mars 2023 à 20h30, salle du conseil

Affaires Sociales – Permanences en MAIRIE - Samedi matin :

Permanence affaires sociales :
Tous les samedis matin en Mairie, avec ou sans rendez-vous de 9h à 11h30.

Contact - Claire GARCIN-MARROU, élue en charge des affaires sociales : **06 76 06 72 25**

Actions seniors :
Le CCAS de St-Pierre de Chartreuse est LAUREAT

Depuis 2019, en plus des actions d'accompagnement du quotidien (permanences sociales, gestion des dossiers urgents, distribution alimentaire, etc), le CCAS de St-Pierre de Chartreuse développe plusieurs initiatives pour proposer de nouveaux services sociaux. Après l'organisation de 3 ateliers citoyens en 2020, l'alimentation et la mobilité ont été identifiées comme préoccupations principales des séniors. Pour répondre à ces attentes, la Commune, accompagnée par le Parc naturel régional de Chartreuse, a fait l'acquisition d'un minibus 9 places, pour assurer les services suivants :

- Livraison de repas à domicile en partenariat avec les restaurateurs locaux,
- Transport pour accéder à toute action intergénérationnelle,
- Mise à disposition du véhicule pour tous les habitants et les structures du village grâce à un partenariat avec l'opérateur d'autopartage Citiz.



Le CCAS de Saint-Pierre de Chartreuse souhaite maintenant développer une offre de mobilité à destination des séniors, en s'appuyant sur le véhicule 9 places existant sur la commune, dans un souci d'efficience et de mutualisation des moyens. Elle a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des seniors et de dynamiser la vie locale en déployant plusieurs services de mobilité. Il s'agit de reconsidérer la place et le rôle des aînés à travers le prisme de la mobilité en améliorant l'accès aux services, aux commerces ainsi qu'aux animations proposées dans le village tout au long de l'année. Le CCAS a déjà initié certaines actions sur le sujet et souhaite dorénavant structurer une offre de mobilité plurielle et ambitieuse sur son territoire. À suivre …

Claire GARCIN-MARROU
Élue en charges des affaires sociales
claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr

Trajets à la demande - Reprise mi-mars 2023 :

MINIBUS AU SERVICE DES HABITANTS

La commune de St-Pierre de Chartreuse, en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse et Citiz, maintiennent le service pour des trajets en minibus 9 places.



Pour qui ?

Cette proposition est réservée aux personnes de plus de 60 ans et aux bénéficiaires des services du CCAS. Le jeudi matin, les trajets à Saint-Laurent du Pont sont ouverts dans la limite des places disponibles, entre 8h30 et 12h00. La tournée et les horaires seront organisés suivant les demandes.

Contactez le samedi matin :

- **L'accueil de la mairie :** 04 76 88 60 18 *(répondeur l'après-midi)*
- Claire GARCIN-MARROU : 06 76 06 72 25

Le lien entre les âges - Questionnaire :

À la fin de l'année 2022, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des seniors du village, pour recueillir leurs besoins et attentes en matière d'actions sociales et d'accompagnement de la Commune. À ce jour, le nombre de questionnaires réceptionnés s'élève à 35, ce qui représente 34 % de réponses. Toute personne qui le souhaite peut encore à ce jour déposer le document complété en Mairie.



Affaires Sociales
A tous les Seniors à partir de 65 ans
Décembre 2022

La feuille de route des « Affaires sociales » est en cours de réalisation. Elle s'appuie sur l'existant et sur les besoins des habitants, en vue d'ajuster les réponses qui peuvent être de natures différentes : des actions, des postures, des liens à officialiser, des partenariats à tisser ou à confirmer...

Le questionnaire proposé intègre des thématiques variées, en vue d'effectuer un recensement de vos besoins, de connaitre le degré de satisfaction des actions existantes, et de recueillir votre disponibilité à « faire ensemble ».

Nous suivrons le calendrier suivant :

- **23 FÉVRIER 2023 :**
  Délai maximum pour le retour des questionnaires en mairie.
- **FÉVRIER/MARS :**
  Nouveau délai pour le retour des questionnaires en Mairie.
- **SEMAINE DU 10 AVRIL :**
  Atelier de restitution de vos réponses.

« Seniors », « Anciens », « Mémoires », retrouvons-nous pour co-construire l'année à venir 2023 !

Claire GARCIN-MARROU
Élue en charges des affaires sociales
claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr

EDF COURANT SOLIDAIRE



DIRECTION COMMERCE

TRIMESTRIEL DESTINÉ AUX ACTEURS SOCIAUX - **N°26**
DECEMBRE 2022

NATIONAL

Des mesures fortes pour maîtriser la facture d'énergie : le bouclier tarifaire et le chèque énergie exceptionnel

Bouclier tarifaire : contenir les prix du gaz et de l'électricité

Le bouclier tarifaire a été mis en place progressivement par l'État depuis la fin de l'année 2021 et a été prolongé pour l'année 2023. L'objectif est que tous les ménages soient protégés par le bouclier tarifaire durant la période de hausse exceptionnelle des prix de l'énergie.

2021/2022

	Quel bouclier tarifaire ?	Qui en bénéficie ?
GAZ	**Gel des prix du gaz** au niveau d'octobre 2021 (1)	> Les **clients particuliers** en : • offre TRV • offre de marché indexée sur les TRV • offre de marché à prix fixe *(depuis le 1er septembre)* > Les ménages en **habitat collectif**
ELEC	**Plafonnement de la hausse du prix de l'électricité à 4% en moyenne** depuis le 1er février 2022 (1)	> Les **clients particuliers** en : • offre TRV • offre de marché

(1) *Prix de référence du bouclier tarifaire : Tarifs Réglementés de Vente (TRV) gaz et électricité.*

Et pour 2023 ? (2)

	Quel bouclier tarifaire ?	Qui en bénéficie ?
GAZ ELEC	**Limitation de la hausse des prix à 15 %** pour le gaz *(au 1er janvier)* et pour l'électricité *(au 1er février)* (3)	> Les **clients particuliers** en : • offre TRV, gaz et électricité • offre de marché > Les ménages en **habitat collectif**

(2) *Source : conférence de presse du gouvernement du 14/09/22 sur la situation énergétique.*
(3) *Prix de référence du bouclier tarifaire : Tarifs Réglementés de Vente (TRV) gaz et électricité.*

Hausse moyenne des factures pour les ménages en 2023

CHAUFFAGE AU GAZ	CHAUFFAGE À ÉLECTRICITÉ
env. + 25 € par mois *	env. + 20 € par mois *
au lieu de 200 €	au lieu de 180 €

Source : conférence de presse du gouvernement 14/09/22 sur la situation énergétique.
** Calcul sur la base de la consommation moyenne des ménages se chauffant au gaz ou à l'électricité.*

Claire GARCIN-MARROU
Élue en charges des affaires sociales
claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr

COURANT SOLIDAIRE



Chèque énergie exceptionnel : protéger les plus vulnérables

Un chèque énergie exceptionnel de 100 ou 200 € sera envoyé par l'État à 12 millions de ménages entre mi-décembre 2022 et fin janvier 2023.

Aucune démarche n'est à réaliser par les bénéficiaires : l'envoi est automatique.

Le montant du chèque varie en fonction du Revenu Fiscal de Référence et de la composition du ménage en Unités de Consommation (UC) :

- Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : 200 €
- Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : 100 €

Si le ménage a déjà demandé **la préaffectation** de son chèque énergie (y compris en 2022), cette demande a été prise en compte pour le chèque énergie exceptionnel.



L'État a également prévu la distribution d'un chèque énergie exceptionnel Opération fioul, pour près de 1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes, de 200 € pour les 20 % de revenus les plus faibles et de 100 € pour les 30 % de revenus suivants.



Enfin, **un chèque énergie exceptionnel « bois »** vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), mais ses modalités restent à préciser.

Tous ces chèques sont cumulables et seront utilisables pour toutes les énergies : les bénéficiaires pourront tout à fait envoyer ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.

Tous les renseignements utiles sur le chèque énergie sont disponibles sur le site :

https://chequeenergie.gouv.fr/

0 805 204 805 *(service & appel gratuits)*

TRÊVE HIVERNALE

Maintenir le chauffage et l'eau chaude lorsque les températures baissent

Chaque année, les fournisseurs d'énergie ne peuvent interrompre la fourniture d'électricité ou de gaz naturel de leurs clients pour un impayé du **1er novembre au 31 mars** de l'année suivante. Cette trêve hivernale prend fin le 1er avril. En 2020 et 2021, la trêve avait été prolongée compte tenu de la crise sanitaire.

En cas d'impayés de factures d'électricité, **EDF a décidé de ne plus couper** l'alimentation de ses clients particuliers, mais procède à une limitation de puissance à 1 kVA.

Durant la trêve hivernale, **EDF, de sa propre initiative, rétablit à la puissance souscrite** les clients bénéficiant d'une aide sociale et ayant fait l'objet d'une réduction de puissance avant l'entrée de trêve.

Toute l'énergie consommée durant cette période hivernale reste due : pour éviter une aggravation de la dette énergétique des ménages fragiles, nos Conseillers Solidarité sont mobilisés pour préparer avec vous la sortie de trêve et trouver les meilleures solutions pour accompagner ces ménages.



Claire GARCIN-MARROU
Élue en charges des affaires sociales
claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr

Transport hivernal à la demande

Pendant les vacances, rejoignez cet hiver la Combe de l'Ours et Le Planolet depuis le centre du village de Saint-Pierre de Chartreuse sans voiture !

Un service gratuit de transport à la demande est assuré pendant l'hiver par la mairie de Saint- Pierre de Chartreuse, avec le minibus 8 places "Citiz". Il est ouvert à tous, pour se rendre à la Combe de l'Ours, au Planolet depuis le centre du village de Saint-Pierre de Chartreuse (Les arrêts sont desservis sous réserve de l'ouverture de la station).



Si je souhaite annuler ma réservation, je prends rapidement contact avec :

- **Cécile LASIO :** cecile.lasio@saintpierredechartreuse.fr ou 07 71 17 07 43
- **L'accueil de la mairie :** 04 76 88 60 18 *(répondeur l'après-midi)*

Cécile LASIO
1ère adjointe en charge du tourisme

Salage des routes à St-Pierre de Chartreuse

Afin d'assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble des routes communales, l'équipe des services techniques doit procéder en cas de températures négatives à un salage préventif sur les secteurs les plus exposés des risques d'accident.

Deux véhicules sont équipés d'une épandeuse pour ce traitement des routes (véhicule AXOR Mercédes 19T et mini tracteur Kioti pour les zones difficilement accessibles). Lors du chargement de ces déneigeuses un mélange est fait ; soit ¼ de sel pour ¾ de gravillons, ceci pour assurer la fonte de la glace ou de la neige compactée en déposant une couche gravillonnée pour une meilleure adhérence.



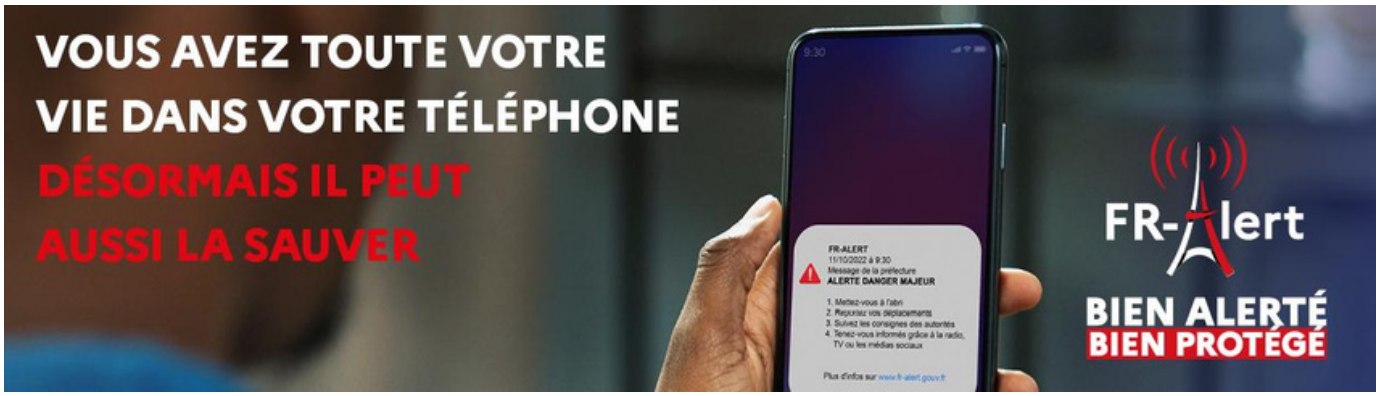
Ces mêmes véhicules sont équipés d'une lame caoutchoutée (pour la préservation des routes) et procèdent à la demande à un raclage et nettoyage des voies communales. L'usage raisonné du sel limite les effets négatifs de ce produit (pollution, corrosion des structures métalliques) tout en évitant que certaines routes ne se transforment en véritables patinoires ce qui pourrait engendrer des accidents corporels et empêcherait les services d'assistance (secours, soins infirmiers, postes…) d'accéder aux habitations.

Les trottoirs et accès aux bâtiments communaux sont également salés pour éviter les chutes, il est rappelé que les commerçants doivent assurer le déneigement et déverglaçage de la partie du trottoir située devant eux, des seaux de sel leur ont été mis à disposition par les services communaux.

Rudi LECAT
4ème adjoint en charge des services techniques

"FR ALERT : ALERTER ET PROTÉGER"

Le dispositif national d'information des populations en cas d'alerte



Afin d'améliorer la gestion de crises liées à des évènements naturels, technologiques ou des menaces, l'État français a lancé en octobre 2022 le programme "FR-Alert", un outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile. Avec cette nouvelle application, en tant que résidents d'une zone géographique spécifique, vous pourrez recevoir, en temps réel et dans la durée, des indications sur la posture à tenir et des informations de l'avancée de la situation, vous permettant de vous prémunir efficacement en adoptant les mesures de protection adaptées.

C'est l'État qui est décisionnaire de la diffusion d'une alerte. Lorsqu'il s'agit d'un danger localisé sur un territoire, la décision revient au préfet ; exceptionnellement, s'il s'agit d'un danger « affectant la totalité du territoire national ou une grande partie de celui-ci », la décision revient au Premier ministre. Le maire, en tant que Directeur des opérations de secours (DOS), peut solliciter le préfet pour lui demander d'envoyer un message FR-Alert, lorsque la zone de danger se situe sur sa commune.

Retrouvez plus d'information en consultant le dossier de presse :
interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-10/18-10-2022-dp-fr-alert.pdf

CONCRÈTEMENT SUR MON SMARTPHONE :

Il n'y a **pas besoin de télécharger FR-Alert** puisqu'il est automatiquement activé sur les smartphones des Français. Son intérêt est d'être prévenu en cas de danger proche de soi : incendie, inondation, pollution, fuite de gaz, incident nucléaire, épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire, tempête et cyclone, tsunami, éruption volcanique…

Sur iphone :

Lors de la mise en service d'FR-Alert, vous avez dû recevoir une mise à jour à réaliser sur l'Iphone. Pour activer ou désactiver ces alertes :

- Aller dans Réglages > Notifications.
- Faire défiler jusqu'au bas de l'écran.
- Sous « FR-ALERT", activer / désactiver les alertes.

Sur Android :

Il n'y a rien à faire pour les utilisateurs de smartphones dotés d'Android. Le système FR-Alert est automatiquement activé pour ces téléphones.

"FR ALERT : ALERTER ET PROTÉGER"

Le dispositif national d'information des populations en cas d'alerte

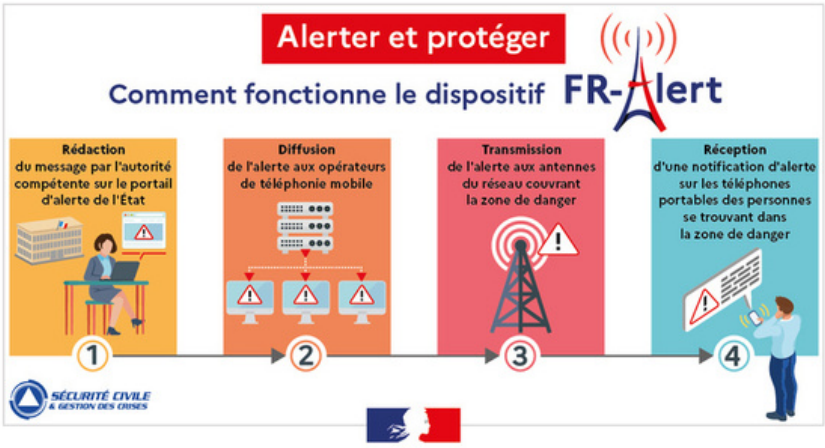
Quels sont les dangers alertés par FR-Alert ?

- **Événements naturels** : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique…
- **Événements biologiques et chimiques** : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire…
- **Événements sanitaires** : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire…
- **Événements technologiques et industriels** : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel…
- **Événements graves de sécurité publique** : acte à caractère terroriste

Comment fonctionne le dispositif FR-Alert ?

Le dispositif envoie des **notifications sur les téléphones portables** des individus situés dans des zones où un danger est présent, même si le téléphone est en mode silencieux.

Ce dispositif permet d'envoyer des messages vers tous les téléphones mobiles présents dans le territoire concerné par l'alerte, dès lors qu'ils sont connectés au réseau. La notification ne s'affiche pas sur les smartphones éteints ou en mode avion.





Que faire si je reçois une notification d'alerte ?

La notification d'alerte comporte des consignes et conseils d'actions de mise en sécurité pour se protéger face à ce danger (mise à l'abri, évacuation…). Un lien vers un site Internet officiel pour disposer d'informations complémentaires peut être envoyé. À la réception de l'alerte, il convient donc de bien prendre connaissance de l'ensemble de ces informations et de mettre en œuvre les actions et comportements indiqués afin de se protéger et réduire les risques d'exposition au danger.

Plus d'infos sur : alert.gouv.fr//

Christine DUMESTRE
Conseillère municipale

NOUVELLE OFFRE NUMÉRIQUE PARTOUT ET POUR TOUS !



INFORMATIONS PRATIQUES

Accéder aux ressources numériques : c'est facile !
La seule condition ? Être adhérent à l'une des 300 bibliothèques soutenues par le Département de l'Isère (communes de moins de 10 000 habitants et villes de plus de 10 000 habitants dans les réseaux conventionnés).
Si ce n'est pas le cas, rendez-vous dans la bibliothèque de votre commune.

Je suis adhérent à l'une des 300 bibliothèques soutenues par le Département de l'Isère, je me connecte à mediatheque-departementale.isere.fr

1 / Vous avez déjà un compte ?
Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe.

2 / Vous n'avez pas encore de compte ?
a. Cliquez sur "se connecter" en haut à droite.
Une fenêtre s'ouvre.
Cliquez sur "s'inscrire" et remplissez le formulaire d'inscription en précisant la bibliothèque à laquelle vous êtes adhérent.
b. Votre bibliothèque valide votre demande d'inscription et vous recevez un e-mail de confirmation avec vos identifiants.
c. Une fois votre compte créé, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE.

FOURNISSEURS DE CONTENUS
DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE :

Ebooks gratuits | Pnb | diMusic | Tënk | Médiathèque numérique | Medici.tv | Europresse | Place GRE'NET | Cafeyn | Toutapprendre.com | Storyplay'r | MyCow |

isère LE DÉPARTEMENT

La médiathèque départementale de l'Isère,

Permet aux adhérents de la bibliothèque municipale de Saint-Pierre de Chartreuse d'avoir accès gratuitement à des ressources numériques en ligne :
films, musique, livres numériques et livres audio, formations, magazines et journaux, spectacles enregistrés...

Pour plus d'informations :

Vous rapprochez du bibliothécaire de la commune lors des horaires d'ouverture de la bibliothèque :
Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00

bibliotheque.st.pierre@gmail.com

GÉRER MES BIENS IMOBILIERS

Un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires

Vous êtes propriétaire d'un logement ? Le service en ligne s'enrichit pour vous permettre de vous conformer à la loi et déclarer les occupants de vos biens à usage d'habitation avant le 30 juin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES



En 2023, des évolutions majeures interviennent en matière de fiscalité directe locale. La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables.

La taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires. Il en va de même de la taxation des locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ceux-ci devront, pour chacun de leurs locaux, nous indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront **jusqu'au 30 juin 2023** pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Cette déclaration est désormais ouverte et accessible depuis notre service en ligne "Gérer mes biens immobiliers" à partir de l'espace sécurisé d'impots.gouv.fr. Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues de nos services seront affichées.

BON À SAVOIR :



Le Bus FRANCE SERVICES peut vous aider dans ces démarches administratives. Retrouvez-le présent tous les lundis devant la Mairie de St-Pierre de Chartreuse de 12h30 à 15h30

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Plus d'infos sur :
impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires-1

Dominique CABROL
3ème adjointe en charge de l'urbanisme
dominique.cabrol@saintpierredechartreuse.fr

LA RESSOURCERIE DE CHARTREUSE

St-Laurent du Pont



Nous sentions que ce projet, écologique et solidaire, était attendu et porté par tout un territoire, habitants, acteurs associatifs et collectivités.

Cela s'est confirmé ! Le démarrage a été immédiat. Les jours d'ouverture ont été très rapidement élargis pour répondre à la demande.



Le bilan des quatre premiers d'activité est très bon :



Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ces résultats.

En 2023, nous comptons sur la mobilisation de chacune et chacun pour développer ce beau projet d'emploi pour tous et de consommation durable.



Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets « **Eau et participation citoyenne** » porté par le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le Siaga, les Amis du Parc ont été identifiés comme partenaire et seront donc chargés de l'animation des cafés-débats « Bistr'eaux » sur 2022-2023.

Le 2nd Bistr'eau se déroulera le vendredi 24 février au Bar L'étape Suivante à Saint Pierre de Chartreuse, de 18h30 à 20h30. Vous y êtes conviés afin de pouvoir échanger, entre citoyens, élus et experts, autour des problématiques rencontrées liées à la ressource en eau sur nos territoires de moyenne montagne.

VENDREDI 24 FÉVRIER 2023
Au Bar de l'Étape Suivante à St-Hugues de Chartreuse de 18H30 à 20H30

Amis du Parc Naturel Régional de Chartreuse

SIAGA Rivière Guiers

Plus d'informations sur :
amis-chartreuse.org/nos-activites/rendez-vous-en-chartreuse/les-rencontres-bistr-eaux-2022-2023/



Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation pour votre logement et vous avez besoin de conseils ?

Rendez-vous à la Matinée Conseil Rénovation du Parc naturel régional de Chartreuse et de la Communauté de communes Coeur de Chartreuse, samedi 11 mars 2023 de 9h à 12h30 à la salle des fêtes des Échelles.

Trouvez conseil auprès des professionnels présents :
- Conseillers en rénovation énergétique (France Rénov' - ASDER & AGEDEN)
- Artisans locaux labellisés RGE

Aides financières, matériaux, types de travaux, réglementations... Venez vous informer sur la rénovation énergétique et repartez avec des réponses pour votre projet !
Vous avez la possibilité de venir avec vos plans et vos devis !

CHARTREUSE







L'éclairage des lotissements et copropriétés : quels enjeux, quelles solutions ?

Première session d'information à destination des syndicats de copropriété, des copropriétaires et de toute personne intéressée par la gestion de l'éclairage privé

Mardi 21 février 2023, de 18h30 à 19h30
En visio sur inscription : lien d'inscription

Au programme

- Enjeux : sécurité, qualité de vie, santé, biodiversité, pollution lumineuse, coût, consommation d'énergie
- Réglementation en vigueur
- En pratique : comment faire évoluer son éclairage ?

Organisée par le Parc naturel régional de Chartreuse, dans le cadre du projet « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ». Réalisée par Hélène Foglar d'Athena-Lum.

BD-Bulles & Flocons à St-Pierre de Chartreuse





PROGRAMME
BD-BULLES & flocons

19 février 2023, à St-Pierre de Chartreuse



10h00- 12h00 : Atelier création de BD *(À partir de 8 ans, sur inscriptions)*

Nicolas Julo est un illustrateur amoureux de la montagne. Avec Lily Zurcher, il est l'auteur de "Menaces en Chartreuse" et "Réfugiée en Chartreuse" aux éditions Mosquito. Cet atelier est destiné à faire découvrir aux jeunes comment créer un personnage, lui donner différentes expressions, puis le mettre en situation dans une page de BD.



14h00 - 14h45 : Court-métrage d'animation "Bach-Hông", suivi d'une rencontre avec la réalisatrice Elsa Duhamel *(France 2019 - durée 19 min)*

Jeanne, née en 1959 à Saïgon, vit une enfance dorée, protégée de la guerre qui oppose alors le Nord et le Sud du Vietnam. Fascinée par les chevaux, Jeanne monte une jument nommée Bach-Hông. Mais le 30 avril 1975, les communistes s'emparent de Saïgon.



15h15 - 16h00 : Rencontre avec l'auteur Tommy REDOLFI

Dessinateur et scénariste, il est l'auteur de plusieurs BD dont *"Holy Wood"* portrait fantasmé de Marilyn Monroe, qui représente 6 ans de travail, ouvrage traduit en anglais et préfacé par le cinéaste David Cronenberg. Il a également réalisé 3 court-métrages.



16h00 - 16h30 : À la découverte d'un story-board par Jeanne GERONDEAU

Cette conférence, illustrée avec de nombreux exemples tirés du travail de Jeanne Gérondeau dans l'univers des œuvres de jeunesse, permettra de comprendre l'importance du story-board dans l'univers de la BD.



16h45 - 17h15 : Étapes de fabrication d'une BD
Intervention de Karolina RUDELIN

Comment la BD imaginée par un auteur devient un livre ? Dans cette courte conférence illustrée, K.Rudelin nous aide à comprendre les rouages du processus de fabrication de la BD.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INFORMATION : association.piclivre@gmail.com / 06 16 08 65 10 / saintpierredechartreuse.fr/actualites/bd-bulles-flocons





PROGRAMME :

JEUDI 23 FÉVRIER 2023 - DEVANT LE FOYER DE SKI DE FOND
Élaboration d'une sculpture en neige par les Sculpteurs Guy Lafond et Emy Legobien.

SAMEDI 25 FÉVRIER 2023 - ANIMATIONS AU FOYER DE SKI DE FOND

15h00 : Initiation au ski de fond, au biathlon et ateliers de fartage
15h30 : Performances Dansées dans la neige - Devant la sculpture - Danseuses professionnelles chartrousines et Ecole Vitadanse
17h00 : Chorale Mi-Voix et Trio Celkichant - Musée Arcabas
18h00 : Petit temps officiel : Historique du foyer
18h30 : Apéritif dinatoire au foyer de Ski de fond
20h00 : Performances dansées





Challenge des Nocturnes de Chartreuse - Finale



MERCREDI 22 FÉVRIER 2023 - Finale déguisée à St-Hugues de Chartreuse !

(Si les conditions d'enneigement ne le permettent pas, la course se déroulera au Col de Porte)

Plus d'informations sur :

Site internet : www.ski-chartreuse.com
Page facebook : @nocturnes chartreuse

Mail : nocturnes.chartreuse@gmail.com
Téléphone : 06 70 76 68 62

Stage de Chant



AU PROGRAMME :

- Des outils pour sentir et comprendre ce que nous mobilisons quand nous chantons,
- Des jeux vocaux individuels et collectifs pour explorer notre voix en passant par le corps et la spontanéité,
- Un travail d'écoute et des échanges pour exprimer notre sensibilité à travers notre chant,
- Et surtout le plaisir de chanter, seul.e et à plusieurs !



ANIMÉ PAR AUDREY SÉVELLEC

Chanteuse et guitariste, autrice-compositrice, en solo ou en groupe, je donne aussi des cours de chant, et j'anime une chorale d'adultes au sein de l'association Graine de Son.

INFOS PRATIQUES

Samedi 04 mars de 9h30 à 17h
Dimanche 05 mars de 9h30 à 16h
Salle Hors-Sac de Saint-Pierre-de-Chartreuse
Repas partagé le midi
Tarif : 120 €
Contact : 06 08 65 25 46 | audrey.sevellec@gmail.com







SOIRÉE THERMO-GRAPHIQUE

Jeudi 23 fév. 2023 à 19h

à la salle des associations Saint-Laurent-du-Pont

INSCRIPTIONS

Pour organiser votre prêt, contactez la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse

04 76 66 81 74

ou sur **accueil@cc-coeurdechartreuse.fr**

Prises de RDV pour l'analyse des clichés et préconisations d'améliorations

Repérer les déperditions de chaleur de votre logement

Les participants aux soirées thermographiques pourront emprunter gratuitement une caméra thermique

(prévoir chèque de caution)

Enquête statistique internationale sur les compétences des adultes

conduite par l'Insee

Février à avril 2023



Insee Mesurer pour comprendre

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2020, un espace d'expression dans la Lettre municipale de Saint-Pierre de Chartreuse est réservé aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

NOTRE STATION : SAINT PIERRE DE CHARTREUSE-LE PLANOLET

Un groupe de bénévoles « nouvelles traces en Chartreuse » par ses conseils, soutien et aide la régie directe mise en place par la C.C. pour exploiter une partie du domaine skiable qui reprend le nom connu de tous « Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet ». Nous devons les remercier d'avoir ainsi permis l'ouverture de la station. Mais cette organisation n'est pas viable à long terme. Il est urgent de trouver un gestionnaire pour les vingt prochaines années qui puisse assurer la viabilité du domaine qui n'est pas possible sans un départ du centre du village avec une remontée de l'espace débutant à 1300 m aux Essarts. Sinon la fermeture définitive du domaine skiable côté Saint Pierre de Chartreuse sera inévitable avec une réduction du domaine aux seuls téléskis du Planolet exploités par une association.

Examinons la situation et ne nous cachons pas derrière le changement climatique. Avant la loi sur la Nouvelle Organisation de la République et la création de communautés de communes de plus de 15 000 habitants, la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers a beaucoup aidé Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet (créé en 2006) dans ses investissements : TSD de la Combe de l'Ours et rénovation du secteur du Planolet (après l'interdiction d'exploitation de ses deux grands téléskis). Dès la création de Cœur de Chartreuse, son Président a revendiqué la compétence ski alpin. En Janvier 2015, il a confirmé cette demande au Préfet. Il a repris la gestion du domaine skiable après l'hiver peu enneigé 2015-2016. Alors les principales stations de Chartreuse et Belledonne présentaient toutes un déficit : Sept Laux (1,7 M€), Collet d'Allevard (500 000 €), SPC (400 000 €). Le Grésivaudan a repris les stations et leur déficit. En Chartreuse, les communes ont gardé leur déficit et transféré la station avec des installations en état et les seules dettes d'investissement que la Communauté de communes allait exploiter (1 M€ en 2021).

La gestion calamiteuse de la C.C.C.C. de 2017 à 2020 l'a conduite à emprunter plus d'un million d'euros pour assurer l'équilibre de l'exploitation (sans aucun investissement) et a abouti à la suspension d'exploitation par arrêté préfectoral du 13 mars 2020 (sans rapport avec l'épidémie COVID) en « considérant l'incapacité de l'exploitant à gérer de manière satisfaisante la sécurité de l'exploitation ». Ainsi, la dette est maintenant au 1er janvier 2021 de 2 M€ sans aucun investissement supplémentaire. Pour l'hiver 2021-2022 ; la C. C. avait confié l'exploitation à une société départementale de Savoie et voté un budget de recettes de 1,4 M€ sur un périmètre réduit (sans la télécabine) et les recettes n'ont été que de 0,7 M€. La consultation pour une DSP de 2 ans s'est traduit par un échec sachant que le seul candidat ayant remis une offre ne prenait pas en charge les risques d'un hiver sans neige, qui ne pouvait pas être amorti sur une période aussi courte. Pour cet hiver 2022-2023, l'exploitation est maintenant assurée par une régie directe de la C.C. Le budget de recettes voté pour le même périmètre qu'en 2021-2022 est de 725 000 €.

Il apparaît donc urgent, que la consultation promise pour fin février 2023 sur une durée de 15 à 20 ans comprenant l'ensemble du périmètre du domaine, soit effectivement lancée afin de trouver un exploitant professionnel pour juillet 2023. Nous demandons que notre Municipalité soit vigilante pour que ce délai soit respecté. Notre domaine skiable a encore un bel avenir si nous savons l'adapter. Prenons l'exemple de Lans en Vercors, son C.A en 2015 était de 1,3 M €, celui de SPC de 1,9 M€. En 2022, ces chiffres se sont inversés : 1,6 M€ pour Lans, 0,7 pour SPC ! Il n'y a pas que le changement climatique ; il y a aussi la volonté à soutenir et développer une économie de montagne.

Yves GUERPILLON,
Conseiller municipal
(Liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)

NUMÉROS UTILES

MÉDECINS
Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE
Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE
06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE
04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES
04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE
Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

PSYCHANALYSTE
Vincent BUCCI - 07 81 32 33 97

NATUROPATHE
Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19
Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112
POMPIERS - 18
GENDARMERIE - 17
URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS
Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT
Mardi : 14h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE
04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE
04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE
04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES
04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"
04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE
06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE
ESPACE VERT DE CHARTREUSE
06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)
04 76 55 40 80

ADMR
04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME
ST PIERRE DE CHARTREUSE
04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE
04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE CHARTREUSE
04 76 66 81 74

PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements consultez la page :
saintpierredechartreuse/transports.fr

OFFRES D'EMPLOI

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère recherche :
- Des contractuels de niveau B et de niveau C.

Pour plus d'informations retrouvez les offres sur :
www.saintpierredechartreuse.fr/offre-demploi

DIVERS

Collecte de fonds - Améliorer les conditions d'enseignement d'une école primaire



PROJET KENYA - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE D'OL JORO OROK

Je m'appelle Noé et je suis originaire de Saint-Pierre de Chartreuse près de Grenoble dans les Alpes. Suite à l'obtention de mon DUT, j'ai monté un projet solidaire, humain et sportif au Kenya (proche de la ville de Nyahururu). Je suis arrivé en octobre 2022 dans l'école primaire de Mwenga à Ol Joro Orok (450 élèves, de 5 ans à 14 ans) dans laquelle j'ai enseigné le français et donné des cours de sport. J'ai également distribué du matériel collecté en France (25 kg de chaussures, 40 kg de fournitures scolaires et plus de 20 kg de vêtements). Après 1 mois, dans l'école j'ai été particulièrement touché par la joie et la curiosité des enfants qui contrastent avec leurs conditions de travail. Je me suis réellement rendu compte des difficultés vécues au quotidien par les 15 enseignants et leurs élèves. J'ai maintenant à cœur d'améliorer leur quotidien au sein de l'école.

Plus d'infos sur :
leetchi.com/c/projet-kenya-aider-au-developpement-dune-ecole

Un hiver en fête !

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE 2022/2023



Dimanche 11 décembre :
Marché de Noël - de 9h à 18h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse
Inauguration de la patinoire - à 10h - Plan de ville, St Pierre de Chartreuse
Spectacle d'impro "Capharnaüm" - à 15h30 - Salle des associations, St Pierre de Chartreuse
Concert de Noël - à 18h - Eglise du bourg, St Pierre de Chartreuse

Vendredi 16 décembre :
Théâtre "Saga Familia" - à 20h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

VACANCES

Dimanche 18 décembre :
Concert de Noël - de 16h à 17h - Eglise, St Hugues

Mercredi 21 décembre :
Atelier "Peinture sur toile de jute" - à 15h - Musée Arcabas, St Hugues
Rencontre avec Lu et Lolo - à 16h - Patinoire, St Pierre de Chartreuse

Jeudi 22 décembre :
Théâtre "La coûtume des drôles" - à 15h30 - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse
Rencontre avec la Reine des neiges et Elsa - à 16h - Patinoire, St Pierre de Chartreuse

Vendredi 23 décembre :
La tournée du Père Noël - à 16h - Plan de ville, St Pierre de Chartreuse

Mardi 27,mercredi 28 et jeudi 29 décembre :
Atelier enluminures "cartes de vœux" - à 14h - Musée de la Grande Chartreuse

Mercredi 28 décembre :
Atelier "Peinture acrylique et feuille d'or" - à 15h - Musée Arcabas, St Hugues

Vendredi 30 décembre :
Feu d'artifice de l'union des commerçants - Plan de ville, St Pierre de Chartreuse

Mercredi 18 janvier :
La Grande Odyssée VVF 2023 - Col de Porte

Samedi 21 janvier :
Théâtre "Parades nuptiales en Turakie" - à 20h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Samedi 28 et dimanche 29 janvier :
Raidlight Winter Trail - St Pierre de Chartreuse

VACANCES

Les mardis 7 et 14 février :
Descentes aux flambeaux - à 19h - Station des Egaux, St Hugues

Les jeudis 9, 16, 23 février et 2 mars :
Bal folk - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Dimanche 19 février :
Festival "BD Neige" - De 10h à 18h - Salle des fêtes, St Pierre de Chartreuse

Mercredi 22 février :
Finale du challenge des nocturnes de Chartreuse - à 19h - Domaine nordique, St Hugues

Samedi 25 février :
Danse sur neige - à 17h - St Hugues

Dimanche 12 mars :
Journée festive / Course tout public de ski alpin - Combe de l'Ours, St Pierre de Chartreuse



MARCHÉ HEBDOMADAIRE
Tous les dimanches matin
Plan de ville - Saint Pierre de Chartreuse



PATINOIRE ÉPHÉMÈRE
Du 10/12 au 16/12 :
Mercredi de 13h à 19h / Vendredi de 16h à 21h
Vacances de Noël et de février :
Tous les jours de 11h à 19h (21h le vendredi)
Du 3/01 au 3/02 et du 6/03 au 31/03
Mercredi de 13h à 19h / Vendredi : de 16h à 21h
Samedi et dimanche de 10h à 19h
Plan de ville - Saint Pierre de Chartreuse



OÙ EST L'OBJET INSOLITE ?
Du 17/12 au 1/01
et du 02/04 au 03/05
Vitrines - Saint Pierre de Chartreuse



PAUSE SPORTIVE
Pendant les vacances de Noël :
Salle des fêtes mise à disposition pour la pratique du badminton et du ping-pong.
Aux horaires de l'Office de Tourisme
04 76 88 62 08



EXPOSITION PHOTOSOM
Du 11/02 au 19/02
Salle des Arts - Saint Pierre de Chartreuse

Retrouvez toutes les animations sur **WWW.DESTINATIONCHARTREUSE.FR**



Crédit photo : Maxime DUFLOT

Concours photos

Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale en nous envoyant vos photos sur le thème :
"Paysages d'hiver de Saint-Pierre de Chartreuse"

Pour participer à ces concours, envoyez vos photos par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Pour plus d'informations retrouvez le règlement sur :
saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal

Saint Pierre de Chartreuse

Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI
Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI
Rédaction, conception graphique, envoi par email : Lucie BOUVET
Crédits photos : Maxime DUFLOT, Jean-Pierre DUPRAZ, Nicolas JULO, Elsa DUHAMMEL, Tommy REDOLFI